



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 mars 2023 à 17h30, le Bureau syndical de l'EPTB Mauldre COBAHMA, légalement convoqué, s'est réuni, Salle Mignot – Hôtel du Département - Versailles , sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Président de l'EPTB Mauldre COBAHMA.

DEPARTEMENT DES YVELINES

DATE DE CONVOCATION : 09 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

PRESENTS : 09

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : 09

VOTANTS : 09

Formant la majorité en exercice

- BS/2023-01** Débat d'orientations budgétaires 2023
- BS/2023-02** Convention d'accompagnement entre l'EPTB MAULDRE COBAHAMA et le SIAMS
- BS/2023-03** Actualisation des durées d'amortissement des immobilisations
- BS/2023-04** Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027
- BS/2023-05** Adhésion au contrat-groupe d'assurance STATUTAIRE 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne
- BS/2023-06** Réunion des organes délibérants du COBAHMA en visioconférence

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2578 02595-2023 03 09-DEL_BS2023_

BUREAU SYNDICAL DE L'EPTB Mauldre COBAHMA

Représentants du premier collège – Conseillers départementaux

	Présent	Absent	Excusé
Mme Clarisse DEMONT (Conseillère départemental)			X
Mme Josette JEAN (Conseillère départemental)	X		
M. Jean-François RAYNAL (Conseiller départemental)		X	
M. Karl OLIVE (Vice-président du conseil départemental)		X	
M. Richard DELEPIERRE (Vice-président du conseil départemental)			X
M. Laurent RICHARD (Vice-président du conseil départemental)		X	
M. Guy MULLER (Conseiller départemental)	X		
Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (Conseillère départemental)		X	
M. Olivier DE LA FAIRE (Conseiller départemental)		X	
Mme Sylvie d'ESTEVE (Conseillère départemental)			X
Mme Fabienne DEVEZE (Conseillère départemental)		X	
M Geoffroy BAX DE KEATING (Vice-président du conseil départemental)		X	
Mme Pauline WINOCOUR-LEFEVRE (Vice-présidente du conseil départemental)	X		
M. Grégory GARESTIER (Conseiller départemental)		X	
M. Bertrand COQUARD (Conseiller départemental)		X	
Madame Cécile DUMOULIN (Vice-présidente du conseil départemental)		X	

Représentants du deuxième collège - Syndicats

Titulaires	Présent	Absent	Excusé	Suppléants non affectés à un titulaire	Présent	Absent	Excusé
M. Marc TOURELLE (HYDREAULYS)			X	M. Christian LORINQUER (S.I.A. du Breuil)		X	
Mme Patricia CHARTON (SIAMS)	X			M. Jean-Bernard HETZEL (S.I.E. Maule-Bazemont-Herbeville)	X		
Mme Catherine LANEN (S.I.A. Thiverval-Feucherolles-Chavenay)		X		M. Patrick LEMAITRE (S.I.A. de la Région de Neauphle-le-Château)		X	
Mme Nathalie CAHUZAC (SIRYAE)	X			M. Erik LINQUIER (AQUAVESQ)		X	
M. Eric MARTIN (S.I.A. de la Vallée de la Mauldre)	X			M. Bruno CAUQUIL (S.I.E. Mauldre Moyenne)		X	
M. Yann PERRON (CU GPS&O)	X			Mme Martine BRASSEUR (SIA de Thiverval-Feucherolles-Chavenay)		X	
M. Gérard PARFAIT (CC Gally Mauldre)	X			M. François DARCHIS (CA Versailles Grand Parc)		X	
Mme Eva ROUSSEL (SQY)		X					

Conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Guy MULLER est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.





COmité du BAssin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents

COBAHMA EPTB Mauldre

Bureau syndical du jeudi 9 mars 2023 à 17H30

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

DELIBERATION

Le Bureau syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2312-1, qui qualifie de formalité substantielle la tenue du débat contradictoire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci,

Vu les statuts du syndicat,

Vu le débat d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré à Versailles, le 9 mars 2023,

Pour extrait conforme.

Le Président de l'EPTB Mauldre COBAHMA,

Guy MULLER

Publié le :

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-257802595-20230309-DEL_B52023_

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 21 mars 2023 12:01
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Joëlle ROBIN
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF078-257802595-20230321-12272.xml; 078-257802595-20230309-DEL_BS2023_01-DE-1-2_12105.xml



Accusé de réception

Acté reçu par: Préfecture des Yvelines

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-03-21(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COBAHMA

N° de SIREN: 257802595

Numéro Acte de la collectivité locale: DEL_BS2023_01

Objet acte: Débat d'orientations budgétaires 2023

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decision budgetaires

Identifiant Acte: 078-257802595-20230309-DEL_BS2023_01-DE

Rapport d'erreur(s):